

Venise et l'Afrique au Moyen Age

*communication de Jean-Claude Hocquet
directeur de recherches au CNRS
Vendredi 17 octobre 2003*

*Scribe : Fabrice Angevin
professeur au collège Jean Vilar – Les Mureaux*

En préalable J.-C. Hocquet préfère nommer sa conférence «Les Vénitiens sur les rivages africains ».

Il rappelle l'existence d'un commerce triangulaire entre Venise, l'Afrique du Nord (du Maroc à l'Egypte) et l'Orient (c'est à dire Constantinople, partenaire le plus souvent cité des commerçants vénitiens). L'Afrique du Nord est ainsi dès le X^e siècle une plaque tournante du commerce des esclaves auquel les Vénitiens participent.

La présence vénitienne en Afrique a été le fait d'initiatives individuelles jusqu'au XII^e siècle pour être à partir du premier tiers du XIII^e siècle réorganisée par l'Etat vénitien.

Les commerçants vénitiens ont eu recours jusqu'au XII^e siècle à l'emprunt pour financer leurs activités en Afrique du Nord.

La colonie vénitienne est déjà nombreuse à Alexandrie au milieu du XII^e siècle : elle compte environs 3000 Italiens (pour les Egyptiens presque tous les Italiens sont des Vénitiens) regroupés dans un fondouk en 1215.

Les Vénitiens ne pratiquent aucune discrimination : orthodoxes, chrétiens latins de la conquête, musulmans égyptiens sont leurs partenaires commerciaux.

Ils ne s'intéressent pas seulement à l'Egypte : le Maghreb (Bougie, Ceuta...), que l'on croit souvent réservé aux Génois ou aux Catalans, est également une destination des navires vénitiens, même si le contenu des cargaisons n'est pas connu avec précision.

Le commerce avec le Nord de l'Afrique connaît une croissance rapide. Ainsi en 1245 une affaire est conclue à Tunis entre des Vénitiens et des Florentins portant sur une cargaison de laine à destination de Venise pour 4000 besants de Tunis alors qu'au début du siècle précédent les contrats ne dépassaient pas quelques centaines de besants.

C'est dans ce contexte de forte croissance que l'Etat vénitien intervient à la fin du premier tiers du XIII^e siècle. Ainsi qu'un traité de commerce est signé par Venise avec le souverain de Tunis.

A partir de 1270 le rôle de l'Etat augmente. Les marchands se voient proposer deux escales : Alexandrie ou Ras El Makhbaz en Tunisie, débouché des pistes caravanières. En 1280 l'Etat les oblige à revenir à Venise avec du sel tunisien.

L'Etat s'efforce par la suite de créer un maillage des lignes de commerce dans toute la Méditerranée. Concernant le Nord de l'Afrique une ligne de Barbarie (les Berbères) est mise en place au cours du second tiers du XV^e siècle. Son itinéraire part de Venise en direction de Corfou puis Syracuse, Tunis, Bougie, Alger, Oran, Malaga, Valence pour revenir directement à Venise. Cette ligne autorise le cabotage alors que précédemment les marchandises étaient obligées de transiter par Venise et d'y acquitter les taxes avant la revente.

Une autre ligne, celle du *trafego*, du trafic, est créée en 1462. Il s'agit d'une liaison triangulaire qui court-circuite Venise : les navires partent de Modon ou Coron en Grèce en direction de Tunis puis d'Alexandrie avant un retour en Grèce. Ces navires sont empruntés par

des marchands et des pèlerins mais aussi par des esclaves noirs à destination des ports du levant (souvent des esclaves-soldats pour les gardes personnelles des souverains).

J.-C. Hoquet conclue en soulignant que les commerçants vénitiens ont échappé au portrait négatif du Sarazin, entretenant avec ces derniers des relations pacifiques, à la différence de celles entretenues avec les Grecs.

Les Vénitiens s'en tiennent à l'espace méditerranéen et si un Vénitien, Alvise Ca' da Mosto s'aventure en Afrique noire en 1455 et 1456, c'est au service du souverain portugais Henri le Navigateur.